

Séance du Conseil du
1^{er} octobre 2018

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 1^{er} octobre 2018 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers, MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Évelyne Gallet et M^{me} Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière est également présente.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Affaires nouvelles :**
 - a) Engagement d'un employé temporaire pour le parc Optimiste et le Centre culturel;
 - b) Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);
 - c) Demande d'affichage pour un projet de développement domiciliaire;
 - d) Présentation de la candidature de Alectron analyse d'eau inc. au prix fierté du Cocktail Prestige Desjardins 2018;
 - e) Demande de contribution pour la réalisation d'un court métrage;
 - f) Demande de cession de la résidence de M^{me} Adèle Brisebois Soulard au 290, chemin du Rocher.
- 7. Affaires commencées :**
 - a) Avis de motion, règlement modifiant le règlement 462 portant sur les modalités de remboursement des frais de transport et d'hébergement pour tout le personnel de la Municipalité;
 - b) Octroi du contrat pour la construction d'un trop-plein pompé sur la rue du Manoir Est.
- 8. Informations générales;**
- 9. Période de questions générales;**
- 10. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Jocelyne Caron, mairesse
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège #3
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Évelyne Gallet, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

2018-10-01

Adoption de
l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2018-10-02

Adoption du
procès-verbal

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018

Il est proposé par la conseillère Évelyne Gallet, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé.

2018-10-03

Ratification des
comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 1800374 au numéro C1800402, du dépôt direct numéro P1800325 au numéro P1800362, des paiements Accès D du numéro L1800097 au numéro L1800108 pour la somme de 1 115 177,16 \$ et les salaires pour une somme de 88 680,47 \$ totalisant ainsi 1 203 857,63 \$.

6. Affaires nouvelles

2018-10-04

Engagement
employé temp.
parc Optimiste et
Centre culturel

a) Engagement d'un employé temporaire pour le parc Optimiste et le Centre culturel

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été effectuées pour combler temporairement quelques heures comme concierge au Centre culturel et de préposé au parc municipal Optimiste ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Évelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER AYANT VOTÉ SUR CETTE RÉOLUTION

D'engager temporairement M. Pierre-Luc Bélanger pour combler des heures comme concierge au Centre culturel et préposé au parc municipal Optimiste. L'entrée en fonction se fera le 1^{er} octobre 2018 ou avant si possible et les conditions sont celles discutés ensemble lors des rencontres.

Le conseiller M. Gaétan Bélanger s'abstient de voter sur cette résolution.

2018-10-05

Volet 1 programme
protection accrue
sources d'eau

b) Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉ SUR CETTE RÉOLUTION

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP. Que M^{me} Sophie Boucher, directrice générale soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

La conseillère M^{me} Chantal Côté s'abstient de voter sur cette résolution en raison de son travail.

2018-10-06

Demande d'affichage
projet de développement
domiciliaire

c) Demande d'affichage pour un projet de développement domiciliaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a reçu une demande de M. Donald St-Onge afin d'être autorisé à installer une affiche sur sa propriété située au 1292, chemin des Pionniers Ouest;

CONSIDÉRANT QUE cette affiche serait destinée à annoncer la vente de terrains dans le cadre du projet domiciliaire le *Domaine Eau Fleuve* de la famille St-Onge où M. Donald St-Onge est actionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage actuel n'autorise pas cet affichage par l'article 5.22.3 (point 5);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser M. Donald St-Onge à implanter une affiche sur sa propriété sise au 1292, chemin des Pionniers Ouest en tenant compte toutefois des dimensions règlementaires prévues en matière d'affichage pour la zone RbM-11. Cette autorisation d'affichage est temporaire et sera à réévaluer dans deux ans par la Municipalité selon l'évolution du projet.

2018-10-07

Candidature Prix
Du Cocktail Prestige
Desjardins 2018

Alectron analyse
d'eau inc.

d) Présentation de la candidature d'Alectron analyse d'eau inc. au prix du Cocktail Prestige Desjardins 2018

CONSIDÉRANT QU' une distinction sera remise à une entreprise ayant contribué de façon significative au développement économique local de la MRC de Montmagny lors du Cocktail Prestige Desjardins 2018;

CONSIDÉRANT QUE la contribution peut être en lien avec la rétention ou la création d'emplois, l'amélioration de la qualité de vie, la mise en valeur des expertises locales, la croissance de l'entreprise au fil des années et avoir ajouté à la fierté locale et régionale de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de chaque municipalité de la MRC doit déposer une candidature pour présenter une petite entreprise de son territoire qui fait la fierté de tous et qui s'est distinguée par sa contribution à l'enrichissement de la collectivité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil dépose la candidature de l'entreprise Alectron analyse d'eau inc. représentée par M^{me} Joanie Desrosiers, propriétaire, dans la catégorie prix Fierté du Cocktail Prestige Desjardins 2018 de la Chambre de commerce de Montmagny.

2018-10-08

Demande de contribution pour la réalisation d'un court métrage

e) Demande de contribution pour la réalisation d'un court métrage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a reçu le 23 août dernier une demande de M^{me} Catherine Rochefort, comédienne originaire de Cap-Saint-Ignace, afin de développer un partenariat dans le cadre d'un projet de court métrage qui sera tourné au printemps prochain à Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Rochefort a déposé à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace le 11 septembre dernier le budget pour son court métrage et que celui-ci prévoit des revenus potentiels provenant de différentes sources de financement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil octroi un montant de 1 000 \$ au projet de M^{me} Catherine Rochefort afin de contribuer à son court métrage qui sera réalisé dans notre municipalité. Ce montant sera versé l'an prochain, soit en 2019 et conditionnel à la réalisation du court métrage.

2018-10-09

Demande de cession de la résidence Adèle Brisebois Soulard au 290, ch. du Rocher

f) Demande de cession de la résidence de Mme Adèle Brisebois Soulard au 290, chemin du Rocher

CONSIDÉRANT la demande soumise par M^{me} Adèle Brisebois Soulard en vue de céder sa résidence du 290, chemin du Rocher avec un emplacement de 10 985 mètres carrés, et sa terre avec une superficie de 27,14 hectares;

CONSIDÉRANT que la fosse septique et le champ d'épuration de cette résidence ancestrale sont aménagés sur le lot 3 250 932, d'une superficie de 2 529 mètres carrés, situé en

face de la résidence, depuis de très nombreuses années;

CONSIDÉRANT que ce lot est borné vers l'est et vers l'ouest par des utilisations résidentielles;

CONSIDÉRANT que les occupants de la résidence située au sud du chemin du Rocher, sur une partie du lot 3 250 561, utilisent une superficie plus grande que les 5 000 mètres carrés prévus par la Loi sur la protection du territoire agricole depuis plus de 40 ans;

CONSIDÉRANT que la demande n'aurait aucun effet négatif sur l'agriculture pratiquée sur les lots avoisinants, ni sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

CONSIDÉRANT que la demande n'aurait aucun effet négatif sur le territoire et les activités agricoles, en considérant les caractéristiques de la demande soumise;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'appuyer la demande soumise par M^{me} Adèle Brisebois Soulard auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Cette demande a pour but de céder sa résidence du 290, chemin du Rocher avec un emplacement de 10 985 mètres carrés, et sa terre avec une superficie de 27,14 hectares.

7. Affaires commencées

Avis de motion
modification
Règl. 462
frais de transport
d'hébergement et
de repas

- a) **Avis de motion, modification du règlement 462 portant sur les modalités de remboursement des frais de transport et d'hébergement pour tout le personnel de la Municipalité**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 462
PORTANT SUR LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT
DES FRAIS DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT POUR
TOUT LE PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ**

Je, soussigné, Jonathan Daigle, conseiller, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement amendant le règlement numéro 462 concernant les modalités de remboursement des frais de transport et d'hébergement pour tout le personnel de la Municipalité.

Note au procès-verbal :

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

2018-10-10

Octroi du contrat
trop-plein pompé
Manoir Est

b) Octroi du contrat pour la construction d'un trop-plein pompé sur la rue du Manoir Est

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à un appel d'offres public tel que demandé par le Conseil municipal (référence : résolution numéro 2018-03-10);

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres pour les travaux concerne la construction d'un trop-plein pompé sur la rue du Manoir Est;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres comprenait deux options soit l'option 1 (réalisation en 2018) et l'option 2 (réalisation en 2018 et 2019);

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil est de réaliser ce contrat en 2018 et que c'est l'option 1 qui est choisie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu cinq (5) soumissions dont les soumissionnaires et les prix sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT AVEC TAXES OPTION 1
Action Progex inc.	561 969,06 \$
Michel Gamache et Frères inc.	590 854,92 \$
TGC	611 816,47 \$
Groupe Michel Leclerc	660 403,59 \$
Excavation Bourgouin et Dickner	721 272,67 \$

CONSIDÉRANT QUE Action Progex inc. a la plus basse soumission conforme pour l'option 1;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'octroyer le contrat relatif aux travaux de construction d'un trop-plein pompé sur la rue du Manoir Est à Action Progex inc. pour la somme de 516 841,37 \$ taxes incluses conformément au devis et à

sa soumission. Comme nous retirons les travaux de cheminage du contrat pour rencontrer davantage notre budget estimatif, le prix a été révisé et est moindre que lors de l'ouverture des soumissions.

Le contrat est conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

8. Informations générales

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

9. Période de questions générales

M^{me} la mairesse répond aux questions des gens de la salle.

2018-10-11

Levée de la
séance

10. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Évelyne Gallet, appuyé par la conseillère Chantal Côté, que la séance soit levée à 20 h 41.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse

